

Lecture collective de pamphlet

Cette idée originale, initiée par le groupe de travail « Projets », reprise par le conseil d'administration et présentée à l'assemblée générale 2019, a été favorablement accueillie par les Amis de Claude Tillier. Elle s'est concrétisée par une lecture des fragments I et II du pamphlet IV, qui s'est déroulée le 12 mars 2020 à la médiathèque avec une vingtaine de personnes. La participation de plusieurs lectrices et lecteurs a été suivie d'échanges intéressants sur l'analyse des textes de Claude Tillier, judicieusement située dans le contexte social et politique de son époque, notamment par Christian Rey et Roland Lemoine.

1. Fragment I : la canne de M. Paillet

Dans ce fragment, Tillier s'en prend à M. Paillet, juge de paix clamecycois. Celui-ci incarne ce qu'il déteste : un pouvoir judiciaire arbitraire, particulièrement intransigeant avec les plus humbles, et servile à l'égard des puissants et du pouvoir politique en place. De plus, élément déclencheur de sa colère, le petit juge avait fait emprisonner Tillier pour « outrage à magistrat dans l'exercice de ses fonctions », et de ce fait n'allait pas tarder à faire les frais de la plume acérée du pamphlétaire.

Pourquoi la canne ?

Elle est un signe de pouvoir, de puissance : ne porte-t-elle pas une sorte de menace ? Initialement attribut de la noblesse, elle devient ensuite l'instrument du bourgeois, dont elle est un signe distinctif, avec le chapeau haut-de-forme. Nullement justifiée bien sûr par des besoins orthopédiques, cet accessoire d'élégance, dont les dandys se sont emparés, persistera jusqu'à la première guerre mondiale.

Nous sommes, avec Claude Tillier, pendant la monarchie de juillet. Le drapeau est devenu tricolore, et la bourgeoisie est au pouvoir. De plus, Paillet vénère d'autres bourgeois : il se vante d'avoir été reçu par Dupin, « notre grand homme », dans sa résidence, et d'y avoir emporté son inséparable canne. Celle-ci acquiert ainsi une importance considérable : « elle est allée à Raffigny », s'enorgueillit-il. On notera que Dupin accepte de recevoir à la fois des bourgeois (cannes) et des paysans (bâtons), mais il y a 12 cannes, contre 3 bâtons, dans l'antichambre du député. On sent l'indignation de Tillier de voir le petit peuple si peu représenté. Il présente cette canne comme un véritable double de M. Paillet, au point que sa tête de cuivre tomberait en même temps que son propriétaire s'il devait monter sur l'échafaud. Plus qu'un prolongement, elle est devenue un autre lui-même. Il va jusqu'à enjoindre Paillet de présenter sa canne aux élections, attendu qu'elle est, comme lui « juste-milieu ». Claude Tillier souligne la duplicité de

Paillet, lui faisant dire de sa canne qu'elle est comme son épine dorsale, « raide ou pliante selon les occasions ; elle sait très bien quand il faut se courber et quand il est à propos de se redresser ». La canne de Paillet ne désavouerait pas les mesures Humann, ministre des finances et bourgeois parvenu, initiateur de l'impôt sur les portes et fenêtres , qui fut moqué par Victor Hugo (les Misérables), Alexandre Dumas (le Comte de Monte-Cristo) et Flaubert (L'Education sentimentale).

Tillier nomme la bourgeoisie « vulgaire d'élite », parfait oxymore puisque « vulgaire » signifie à l'origine « commun ». Peut-être une allusion à Athalie, pièce dans laquelle le peuple est qualifié de « vulgaire obscur ». On trouve aussi un oxymore dans le fragment II, avec une bourgeoisie désignée par « aristocratie de bas étage ». Tillier ironise pour ridiculiser Paillet lorsqu'il lui fait affirmer que sa canne est prête à voter « quelque mesure d'utilité publique, tel un bal du comice », allusion à une mesure du conseil municipal qu'il dénonce dans un autre pamphlet signé du flotteur « Jacques Brèchedent ». Toute la personnalité de Paillet déplaît à Tillier : petitesse, radinerie, opportunisme, bêtise, suffisance...Il lui fait dire que ses calembours , dont « les avoués de Clamecy régalaient au dessert leurs convives » lui assurent une renommée « jusqu'aux limites les plus reculées de l'octroi », c'est-à-dire les limites de la ville de Clamecy, ce qui ne fait pas un bien grand territoire !

L'organisation des élections sous la monarchie de juillet était très différente selon que le scrutin était national ou municipal. Les élections nationales portaient sur 200 000 électeurs sélectionnés par un cens de 200 francs : seuls les électeurs suffisamment fortunés pour s'acquitter d'un impôt substantiel pouvaient voter. Au contraire, les élections municipales étaient beaucoup plus ouvertes, allant même jusqu'au suffrage universel masculin dans les très petites communes. Les scrutins municipaux portaient ainsi sur 3 millions d'électeurs. Ainsi, à Clamecy, Bayle Parent, pharmacien de son état, était électeur municipal mais exclu des scrutins nationaux.

Cette disparité entre les deux types de scrutins a eu pour conséquence la frustration et l'exaspération de la petite bourgeoisie, exclue des décisions nationales, ce qui finira par aboutir à la chute du régime en 1848. En outre, le faible nombre d'électeurs nationaux a favorisé leur contrôle par l'état : il était facile d'acheter leur fidélité en échange de diverses faveurs, ce qui ne pouvait que renforcer la rancœur de ceux qui étaient exclus des scrutins. Tillier parle (mais au futur, ce qui laisse planer un doute) de « conseillers turbulents [protestant] contre les mesures Humann ». Si de telles turbulences ont réellement existé, quels étaient ces conseillers ?

2. Fragment II : la bourgeoisie et le peuple, le titre de citoyen

Tillier dénonce la vénération du peuple pour les bourgeois, peuple qui accepte des maîtres non dignes de lui. Cette vénération a une origine imaginaire (« le peuple est comme un bœuf »), ne repose sur aucun facteur réel.

Dans la première partie du texte, Tillier interroge beaucoup : « pourquoi vous mépriser vous-mêmes [...] ? », « pourquoi glorifier ceux qui vous rabaisent [...] ? ». Il n'avance pas d'explications à ces constats, il s'en étonne. Il utilise habilement les références religieuses : « secrétion de Dieu », « limon grossier ». Mais il s'amuse à présenter Dieu à l'image de son adorateur.

Marx parlera aussi de la vénération du peuple pour les bourgeois. Au XXe siècle, la sociologie des organisations montrera l'omniprésence des structures « verticales », le grand intérêt et le caractère instable des structures « horizontales ».

Le peuple dont parle Tillier n'est pas celui d'aujourd'hui : il est constitué de ceux qui ont le droit de vote (municipal). Tillier ne connaîtra pas la révolution de 1848 ni la révolution industrielle et la paupérisation qu'elle apportera. Néanmoins, il exprime sa colère contre ce peuple électeur qui lui semble l'artisan de sa propre soumission : il voit ceux qui sont au-dessus de lui d'une grandeur démesurée et « leur prendrait volontiers le pied pour le mettre sur son cou ». Qui a dit, beaucoup plus tard et dans un tout autre contexte : « les Français sont des veaux » ? ...

Tillier s'énerve de voir les électeurs (municipaux) ne pas profiter de leur pouvoir pour avoir une réelle action politique locale. Il leur reproche de porter les œillères des intérêts particuliers et du clientélisme. En cela, il s'inspire des valeurs fondamentales de la Révolution de 1789 qui a créé les concepts de nation et de citoyen. Le citoyen a le devoir de se mêler à la vie politique en dehors des périodes d'élection en s'informant, en s'exprimant, en manifestant, en s'impliquant dans des corps intermédiaires, etc.

On peut faire des liens forts avec l'affaiblissement de la citoyenneté actuelle, lorsque des responsables politiques réduisent la citoyenneté à l'action de voter ou lorsque les réseaux sociaux, dont les algorithmes privilégient systématiquement les informations visant à conforter nos opinions, rendent difficile l'acte réel d'information qui nécessite d'aller se renseigner « ailleurs ». Ce phénomène n'est pas nouveau : les journaux ont toujours eu pour principal lectorat les personnes convaincues d'avance. Pourtant, il appartient bien à « l'homme libre » de se forger une opinion non partisane.

Tillier se fait grave lorsqu'il déplore le dévoiement de la « noblesse de l'homme social » que représente le rôle de citoyen. Il utilise habilement le vocabulaire de l'Ancien Régime avec des mots comme « écusson », « armoiries », « privilège ».

Rappelons que la monarchie de juillet a été le triomphe de la magouille : on influence les



Caricature de Daumier
Récompense honnête aux électeurs obéissants

électeurs en choisissant habilement le tracé du chemin de fer, en distribuant des légions d'honneur, etc. La loi n'est pas appliquée (c'est une « toile d'araignée » qui laisse passer les moucheron).

Pour Montesquieu, les membres d'une république doivent être plus vertueux que ceux d'une monarchie.

La révolution de 1830 a montré que, comme l'illustre Tillier avec la « flèche de Tell », il ne suffit pas de renverser le tyran. Le contrôle des citoyens est indispensable pour maintenir la République.

C'est d'ailleurs pourquoi la constitution de 1848 inclura de telles dispositions, ce qui aura pour conséquences les insurrections républicaines de 1851.

Cet état de citoyenneté est sans doute bien visible dans les victoires des armées de la république, au cours de l'an II, alors que le pays était envahi par l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche... C'est une armée de citoyens qui a réussi à faire face, les soldats ennemis n'ayant pas du tout les mêmes motivations d'aller au combat.

On sent chez Tillier comme une nostalgie de l'épopée républicaine prolongée avec les victoires de Bonaparte.

Annexe : textes lus

PAMPHLET VI

CHRONIQUE DE CLAMECY

NOTICE : C'est d'abord une fantaisie humoristique sur la bourgeoisie de petite ville personnifiée dans M. PAILLET, le juge de paix, puis une éloquente diatribe contre l'abaissement des caractères et l'indifférence politique des électeurs.

FRAGMENT I

LA CANNE DE M. PAILLET

.....Quand nous avons besoin d'un homme, nous allons toujours le chercher parmi ce vulgaire d'élite que nous appelons la bourgeoisie.....

Si nous avons un conseiller à nommer, peu nous importe qu'il soit petit ou grand, qu'il soit gras ou maigre, qu'il soit jeune ou vieux, que ce soit un boiteux ou un manchot, pourvu que ce soit un bourgeois.

Que M. Paillet mette un de ses vieux habits à sa canne, et qu'il fasse aux électeurs ce petit discours : « Messieurs, je recommande ma canne à vos suffrages; ma canne est comme moi, le plus beau juste-milieu que vous puissiez désirer elle est indifférente à tous les vernis comme à toutes les formes; elle peut faire au besoin un manche à balai, une canne de tambour maître, un balancier de sauteur de corde, un bâton de croix ou un bâton de drapeau. Elle est comme mon épine dorsale, raide ou pliante, selon les occasions; elle sait très bien quand il faut se courber et quand il est à propos de se redresser.

« Elle est allée à Raffligny, elle est restée plus d'un quart d'heure dans l'antichambre de notre grand homme, et là elle a fait, par l'élégance et la dignité de ses manières, l'admiration d'une demi-douzaine de cannes et de deux ou trois bâtons qui avaient l'honneur de sa compagnie. Un jour même, M. Dupin, étant de bonne humeur, me dit : « Paillet, vous avez là une belle canne ».

« Elle a partagé, ma bonne canne, ma mauvaise fortune; elle a été comme moi en butte aux avanies d'un pamphlétaire dont le nom seul nous donne à tous deux des attaques de nerfs; et comme moi elle aurait été amnistiée par cet infâme, à l'occasion de la fête du Roi et du baptême de Monseigneur le Comte de Paris, si l'Association qui, je ne sais pourquoi, nous veut du mal, n'eût supprimé l'ordonnance d'amnistie.

« J'aime ma canne et j'en suis aimé; je ne me sépare d'elle que pour aller à l'église, et ma servante a remarqué qu'elle tombait alors dans une profonde mélancolie; Moi-même, lorsque je fais un fin calembour, je la sens qui tressaille d'admiration sous ma main.

« S'il survenait une révolution qui rognât, comme jadis, les sommités sociales, elle me suivrait à l'échafaud, et sa tête de cuivre doré tomberait avec la mienne au panier du bourreau....

« Vous n'aurez pas, dans ma canne, un de ces conseillers turbulents qui protesteront contre les mesures Humann; mais quand il faudra voter quelque grande mesure d'utilité publique, tel qu'un bal de comice ou une adresse à Sa Majesté, oh ! alors, chers électeurs, vous pourrez compter sur notre dévouement.

« Il est vrai que ma canne ne se fera pas remarquer par un grand talent d'élocution, qu'elle n'égayera pas la discussion par un de ces jolis calembours dont les avoués de Clamecy régalaient au

dessert leurs convives, et qui ont porté mon nom jusqu'aux limites les plus reculées de l'octroi, mais je lui prêterai une de mes vieilles toques, afin qu'elle puisse opiner du bonnet. »

Si, dis-je, M. Paillet tenait aux électeurs ce petit discours, sa canne obtiendrait dans sa section une imposante majorité.

Notes prises sur le pamphlet I : « un flotteur à la majorité du conseil municipal à Clamecy » au sujet de M. Paillet.

Tillier avait des motifs personnels de ridiculiser M. Paillet. En 1830, étant directeur de l'école d'enseignement mutuel à Clamecy, il avait adressé au Conseil municipal un mordant réquisitoire pour protester contre la nomination d'un directeur adjoint, qui réduisait de moitié son traitement d'abord fixé à 1 200 francs. M. Paillet, conseiller municipal, juge de paix, et, à ce dernier titre, membre de droit du comité cantonal, dénonça le pamphlet au Comité et fit destituer Tillier.

Autre grief : en 1835, Tillier, appelé pour une difficulté de minime importance, devant la justice de paix, apostropha très vivement M. Paillet, dont l'attitude lui avait paru malveillante à son égard, et il fut gratifié de huit jours de prison pour outrages à magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

M. Paillet était déjà conseiller municipal en 1828. Il fut maintenu dans ces fonctions jusqu'aux élections de 1843 où un pamphlet de Tillier : M. Nolens et M. Volens (pamphlet X) contribua à le faire échouer. M. Paillet servit de modèle à Tillier pour le portrait du bailli dans *Mon oncle Benjamin*, et il semble bien que la scène de la justice de paix ait été en partie reproduite dans le même chapitre.

FRAGMENT II

LA BOURGEOISIE ET LE PEUPLE LE TITRE DE CITOYEN

O électeurs ! quand reviendrez-vous de la sotte admiration que vous professez pour cette aristocratie de bas étage ? Ils se disent honorés de vos suffrages; mais ne voyez-vous pas combien ils vous méprisent. Ils ne vous parlent, ils ne vous abordent qu'une fois en trois ans; tout le reste du temps vous êtes pour eux des hommes d'une nature infime, une sécrétion de Dieu plutôt que sa création; vous avez tout juste l'intelligence nécessaire pour comprendre leur mérite; vous être un limon grossier mis ici-bas pour fabriquer des conseillers. Si ces hommes fondaient une religion, ils feraient de Dieu un bourgeois, et le représenteraient en habit à la française et en jabot.

Du reste, le culte superstitieux que vous leur rendez les justifie. Vous êtes plus stupides que les sauvages qui, d'un fétu, d'un morceau de bois pourri, se font un fétiche; plus stupides que les Egyptiens qui, au lieu de les mettre au pot, adoraient les carottes de leurs jardins. Vous êtes aussi honnêtes gens, vous êtes aussi intelligents qu'eux, vous comprenez mieux qu'eux vos intérêts; ne vous viendra-t-il jamais à l'idée que vous êtes plus capables qu'eux d'administrer vos propres affaires ? Pourquoi vous mépriser vous-mêmes en préférant à vos amis, à vos frères, à vous-mêmes, des gens que vous ne connaissez que par leur surface ? Pourquoi glorifier ceux qui vous rabaissent. Qu'on me cite un bourgeois qui, dans une élection, ait donné sa voix à un homme du peuple et je déchirerai ce pamphlet.

Le peuple est comme le bœuf : ceux qui sont au-dessus de lui par leur position sociale, il les voit d'une grandeur démesurée; il leur prendrait volontiers le pied pour le mettre sur son cou. C'est

cette fatale idée de supériorité qu'il attache à tout, qui prédomine par la fortune, qui le maintient dans l'esclavage. Du moment où le peuple sera convaincu qu'il est égal en intelligence à ceux qui le surpassent en richesse, toutes les aristocraties disparaîtront de la surface de la nation et l'égalité fera passer les hommes sous sa guirlande de fleurs.

Une autre erreur qui n'est pas moins funeste, c'est que nous ne nous trouvons pas assez liés par nos devoirs de citoyen. Le titre de citoyen est la noblesse de l'homme social; c'est la seule et véritable noblesse. L'ancienne noblesse concédait des privilèges, ce sont des charges que celle-ci impose; au lieu d'armoiries, elle a des devoirs gravés sur son écusson.

Vous êtes, dites-vous, bon fils, bon père, bon épicier; c'est très bien, mais vous n'êtes encore que la moitié d'un honnête homme. Ces petites vertus de coin du feu, de comptoir, de tribunal de commerce, ne suffisent pas au citoyen. Croyez-moi, vous êtes obligés de voter en conscience, aussi bien que d'acquitter vos billets à leur terme. Il y a pour l'homme libre d'autres délits que ceux qui sont gravés au Code pénal. Celui qui vend son bulletin pour des intérêts particuliers est un voleur, et celui qui le cède à des considérations de société, est un lâche.

A quoi sert, dites-vous, que nous allions aux élections ? Mais qui vous a donné le droit de faire faillite de votre bulletin à la patrie ? Que deviendraient nos institutions si tout le monde agissait ainsi ? Voulez-vous laisser le champ libre aux intrigants et aux racoleurs de scrutins ?

Les électeurs, c'est toute la liberté ! C'est parce que la majorité des électeurs ne remplit pas les devoirs que le privilège de citoyen leur impose, que nos institutions sont faussées, que nous n'avons plus qu'un simulacre de Constitution, que le despotisme du plus fort, que les gouvernants trahissent les peuples avec impunité, et que la loi est une toile d'araignée où les moucheron eux-mêmes ne sont plus arrêtés.

Ne soyons pas si fiers de la Révolution de Juillet. Pour reconquérir la liberté, il ne faut qu'un accès de courage, que la flèche de Tell au coeur d'un despote; mais pour la garder longtemps et toujours, il faut l'exercice constant des devoirs qu'elle impose. Si les électeurs votaient selon leur conscience, les députés rempliraient fidèlement leur mandat, et demain la souveraineté du peuple ne serait plus un mensonge. En 93, on mourait pour la patrie; aujourd'hui, on n'ose lui donner un vote consciencieux.

O France ! Dans quel abaissement te voilà descendue ! Où sont les admirables citoyens de 93, et les grands soldats de l'Empire ? Qu'as-tu fait de tes couronnes de Fleurus et de Marengo ? Mire-toi dans les deux mers qui baignent ton rivage et tu verras quels honteux stigmates ils t'ont mis au front. Va, tu me fais l'effet d'un homme décoré attaché au pilori.